



## Commission Foot d'Animation

### PROCES-VERBAL n°9

Réunion du 08/01/2024

**Président** : M. Ali YILDIZOGLU

**Présents** : Mmes Nadine GAUTIER, Biqueline SOUSA - MM. Selim AMEYOUN, Hassen MASMOUDI, Imed MENIAOUI, Nuno MIGUEL (CD)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défaillante**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match sera donné perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

### JOURNEE 6 : 16/12/23

#### NOMBRE DE FORFAIT : 3

#### **U10**

Match N° 27269696 du MONTMARTRE 16/12/23

#### **U11**

Match N° 27268255 TROPS du 16/12/23

#### **U13**

Match N° 27246233 PETITS ANGES du 16/12/23

#### FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES 2ème Appel : 9

#### **U13**

Match N° 27245929 ANTILLAIS / JS PARIS du 16/12

#### **U12**

Match N° 27246190 PFC / ES 16 du 16/12

Match N° 27246475 ALESIA / PARIS XI US du 16/12

Match N° 27246530 CAMILIENNE / TROPS du 16/12 **(2 FORFAITS + 1 FM MANQUANTE)**

Match N° 27246850 CAMILIENNE / TROPS du 16/12

Match N° 27258184 AFP 18 1/ AFP 18 2 du 16/12

#### **U11**

Match N° 27268141 CHANTIER 1 / CHANTIER 2 du 16/12 **(1 FORFAIT + 2 FM MANQUANTE)**

#### **U10**

Match N° 27268458 PARIS ALESIA / ENFANT GOUTTE D'OR du 16/12

Match N° 27269513 BON CONSEIL / PARIS 13 ATLETICO du 16/12

## CHALLENGE

Après lecture du mail de LA CAMILIENNE du 10/01/2024, La commission foot animation a décidé, au même titre que les autres matchs de critérium foot animation, de reporter le tour 1 du challenge U13 POULE D initialement prévu le 25/11/23, puis mis à rejouer le 13/01/24, sera finalement reporté au 20/01/24.

Le Tour 2 des challenges U10 U11 U12 et U13 sera lui reporté à la date du 03/02/24.

**DECISIONS****DOSSIER N°1**

Match N° 27269693 AS BON CONSEIL / MACCABI PARIS du 16/12/23

Suite à la réception d'une feuille de match papier de la part de MACCABI PARIS

La commission demande au club de BON CONSEIL le PV de la rencontre (feuille de match) ainsi qu'un rapport concernant celle-ci.

**DOSSIER N°2**

Match N° 27257940 UA CHANTIER / OFC COURONNES du 09/12/23

Hors la présence de Mr YILDIZOGLU,

Après étude du dossier, constatant que la réponse du club de l'UA CHANTIER est tardive « Vendredi 08 Décembre à 21H12 », constatant qu'aucun mail officiel de la part de l'UA CHANTIER indiquant l'horaire et le lieu du match n'a pas été envoyé,

La commission décide de mettre l'équipe de l'UA CHANTIER forfait sur cette rencontre.

Elle rappelle également que les informations concernant le lieu et l'horaire d'un match doivent passer par voie officielle et copie le district afin que la rencontre puisse être homologuée.

**DOSSIER N°3**

Match N° 27245906 PARIS 13 ATLETICO / AS PARIS du 18/11/23

Après lecture du mail de l'AS PARIS (du 11/12/23), après réception de la feuille de match du PARIS 13 ATLETICO, Après étude du dossier,

Constatant que nous sommes dans un criterium sans enjeu, la commission décide de mettre match à rejouer à une date ultérieure qui conviendra aux deux équipes.

La commission demande également au club du PARIS 13 Atletico de mieux s'organiser sur ses créneaux afin que cela ne se reproduise pas.

**DOSSIER N°4 DU PV 13/11/23**

Match N° 27269817 CAMILLENNE / ES SEIZIEME du 14/10

Hors la présence de Mr FILIPE et Mme Sousa, après étude du dossier,

Constatant que le match ne s'est pas joué car l'équipe recevant n'avait ni tablette ni feuille de match papier, ni feuille blanche afin de pouvoir rédiger une feuille de match.

La commission Ayant demandé des explications au club de la CAMILLENNE, ayant reçu leur explication le 22 Décembre 2023, la commission décide de mettre l'équipe de la CAMILLENNE forfait sur cette rencontre.

**DOSSIER N°5 CONVOCATION DE LA CAMILLENNE**

*Après avoir reçu Mr MANOLIS Marc Olivier, la commission rappelle l'importance de réaliser une feuille de match avant chaque rencontre.*

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI.**

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débiter sans la réalisation d'une feuille de match.**

*La commission propose au club de la CAMILLENNE une formation FMI pour les éducateurs de leur club.*

**La journée prévue le 13/01/24 est neutralisée suite aux conditions climatiques pour les catégories suivantes : Plateau U9 et Criterium U10 U11 U12 et U13 foot à 8**

**La commission compte sur les clubs pour ne pas effectuer de matchs amicaux sur cette journée afin d'assurer la sécurité des enfants.**